

**APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL**  
**«Dispositif Assistance au Parcours de Vie (APV) »**  
**CAHIER DES CHARGES**

**Autorité compétente pour l'appel à candidature :**

Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine  
103 bis, rue Belleville  
CS 91 704  
33 063 BORDEAUX Cedex

**Direction en charge de l'appel à candidature :**

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie (DOSA)  
Pôle autonomie

Adresse courriel : [ars-na-dosa-autonomie@ars.sante.fr](mailto:ars-na-dosa-autonomie@ars.sante.fr)

**CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : 30 septembre 2020**

**Objet de l'appel à candidature**

**Le présent appel à candidature, lancé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, vise à déployer le dispositif d'assistance au parcours de vie (APV) en Nouvelle-Aquitaine.**

Ce déploiement s'inscrit dans la dynamique de l'installation des « communautés 360 » ou de leur future installation, pour les départements non encore couverts par la communauté 360

Le cahier des charges est annexé au présent avis et également téléchargeable sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (<http://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>).

**1. Sollicitation de précisions complémentaires**

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au 20 septembre 2020 au plus tard, par la messagerie de la plate-forme « démarches simplifiées ».

## **2. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures**

Chaque dossier de candidature comprendra deux parties distinctes :

- a) Une partie n°1 « déclaration de candidature », comportant, outre une lettre de candidature, des éléments d'identification du candidat :
  - Identité de l'opérateur, qualité, adresse, contacts : description du candidat au portage du dispositif APV ;
  - Territoire d'appel à candidatures visé ;
  
- b) Une partie n°2 « fiche candidat APV »:
  - Modalités de participation de l'opérateur médico-social candidat à la gouvernance des communautés territoriales 360 ;
  - Description des principes de gouvernance du porteur et des modalités de co-gestion avec les associations d'usagers/de familles ;
  - Qualité des interventions et garantie des droits des usagers : Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS/ANESM) par type de public et déclinaison de la démarche d'amélioration continue de la qualité ;
  - **Présentation du professionnel identifié pour le poste d'Assistant au parcours et au projet de vie (APPV) ;**
  - Présentation des modalités d'organisation et des modalités proposées **permettant de garantir l'indépendance de l'APV par rapport à l'offre médico-sociale** et notamment celle de son employeur ;
  - Proposition de modalité de suivi d'activité et d'évaluation du dispositif ;
  - Budget prévisionnel ;

## **3. Modalités de dépôt des candidatures**

Le dossier de candidature sera transmis **en version électronique sur la plateforme « démarches simplifiées »** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/apv-na-2020>

## **4. Publication et modalités de consultation du présent avis**

L'avis d'appel à candidature et ses annexes, seront publiés le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/apel-candidature-APV-2020>

## **5. Calendrier de l'appel à candidature**

Date limite de remise du dossier de candidature : 30 septembre 2020

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : 31 octobre 2020

Le projet devra être mis en œuvre au plus tard en novembre 2020.

